

Image not found or type unknown



Droit de location immobilière

Par **Titeuf13i**, le **08/08/2009** à **15:35**

Bonjour,

J'ai déposé le 21.07.09 auprès d'une agence immobilière, une demande pour la préparation d'un bail commercial à signer dans la semaine, à ce jour n'ayant pas de réponse, est ce qu'il existe une loi qui impose aux agences de répondre dans un certain délais; Quels sont mes recours.

Cordialement